

2023

# Rapport d'activité PCO TND 21



8 avenue Roland Carraz  
21300 CHENOVE  
03 80 76 63 19  
06 13 65 22 28

[pcotnd21@pepcbfc.org](mailto:pcotnd21@pepcbfc.org)  
[pcotnd21@pepcbfc.mssante.fr](mailto:pcotnd21@pepcbfc.mssante.fr)

## Introduction

*L'année 2023 a été une année synonyme d'évolution pour la Plateforme de Coordination et d'Orientation PCO TND 21 et ceci sur plusieurs plans :*

- Extension de la PCO 0-7 ans aux 0-12 ans depuis le 2 octobre 2023 (désignation du CMPP Picardet comme porteur de la PCO 7-12 ans en juin 2023) ;
- Renforcement de l'équipe de la PCO avec une réorganisation de celle-ci et le recrutement de plusieurs professionnels ;
- Intervention de la personne ressource TND<sup>1</sup> de l'éducation nationale auprès de l'équipe de la PCO, deux demi-journées par semaine depuis septembre 2023 ;
- Poursuite de la montée en charge de la PCO 0-7 ans.

Le présent rapport d'activité rend compte en détails de l'activité de la PCO de l'adressage au diagnostic et à l'orientation ; il décline également les actions liées au réseau TND 21 développées en 2023.

Les problématiques rencontrées ainsi que les perspectives constituent la dernière partie de ce rapport.

La nouvelle stratégie parue en novembre 2023 se nomme *Stratégie Nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, Dys, TDAH<sup>2</sup>, TDI<sup>3</sup>, « Garantir aux personnes des accompagnements de qualité et le respect de leurs choix ».*

Une définition des troubles du neurodéveloppement débute le document : il s'agit de « difficultés significatives dans le développement de plusieurs fonctions du cerveau (fonctions cognitives telles que la socialisation, la communication, la motricité, l'attention, le raisonnement, la mémoire ou encore les apprentissages) ».

Une personne sur six est touchée par un trouble du neurodéveloppement et dans 50 % des cas, les personnes porteuses d'un trouble du neurodéveloppement présentent un second trouble du neurodéveloppement ou d'autres maladies associées (telles que l'épilepsie, les troubles du sommeil, les troubles anxieux ou la dépression).

La nouvelle stratégie se décline en 6 engagements :

- Amplifier la dynamique de recherche et accélérer la diffusion des connaissances auprès de tous les acteurs.
- Garantir une solution d'accompagnement à chaque personne, des interventions de qualité tout au long de la vie et intensifier la formation des professionnels.
- Avancer l'âge du repérage et des diagnostics et intensifier les interventions précoces.
- Adapter la scolarité de la maternelle à l'enseignement supérieur.
- Accompagner les adolescents et les adultes.
- Faciliter la vie des personnes, des familles et faire connaître les troubles du neurodéveloppement dans la société.

---

<sup>1</sup> TND : troubles du neurodéveloppement

<sup>2</sup> TDAH : trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité

<sup>3</sup> TDI : trouble du développement intellectuel

## Table des matières

Introduction .....	2
1. La PCO TND 21, un réseau de partenaires .....	5
1.1. Activité de la plateforme auprès de son réseau de partenaires .....	5
1.2. Liens avec les partenaires .....	6
1.2.1. Avec les structures de niveau 2.....	6
1.2.2. Avec les professionnels libéraux .....	7
1.2.3. Actions de formations.....	7
1.3. Les actions de communication.....	8
1.3.1 Auprès du grand public .....	8
1.3.2 Auprès des partenaires de la PCO.....	8
1.4. FOCUS : L'équipe de la PCO .....	8
2. Parcours PCO .....	9
2.1 Premier contact avec la PCO .....	9
2.2 Nombre de demandes reçues .....	10
2.3 Délai de traitement de la demande.....	10
2.4 Lieu d'habitation des enfants admis sur la PCO .....	11
2.5 Nombre d'admission sur la plateforme .....	11
2.6 Types de parcours PCO .....	11
2.6.1 Zoom sur les parcours internes.....	12
2.6.2 Zoom sur les parcours externes.....	14
2.6.3 Zoom sur les parcours mixtes .....	15
2.7 Réunions de concertation pluridisciplinaire.....	15
2.8 Interventions de l'équipe de la PCO auprès de la famille durant le parcours.....	16
2.9 Sorties de la PCO.....	16
2.9.1 Motifs de sortie.....	16
2.9.2 Accompagnements post-PCO.....	17
2.9.3 Diagnostics à la sortie de la PCO.....	19
3. Profil des enfants accompagnés par la PCO .....	21
3.1. Sexe des enfants orientés vers la PCO .....	21
3.2. Age des enfants orientés vers la PCO .....	22
3.3. Profils des enfants selon les domaines de développement.....	23
4. FOCUS : début d'activité 7-12 ans .....	24
5. Problématiques rencontrées.....	25
5.1. Délai d'accès aux soins .....	25
5.2. Professionnels libéraux sur le territoire .....	25
5.3. Zones « blanches » .....	26
5.4. Qualité de l'accompagnement des familles et afflux de demandes .....	26

6. Perspectives pour 2024.....	27
6.1 Rappel des perspectives pour 2023 .....	27
6.2 Perspectives pour 2024 .....	28
6.2.1 Déploiement PCO 0-12 ans .....	28
6.2.2 Formation des professionnels sous contrat avec la PCO .....	29
6.2.3 Réflexe d'orientation .....	30
6.2.4 Autodétermination.....	30
6.2.5 Certification HAS .....	31
Conclusion .....	32
Annexe 1 : actions menées auprès de partenaires en 2023 .....	33
Annexe 2 : plaquette PCO .....	35

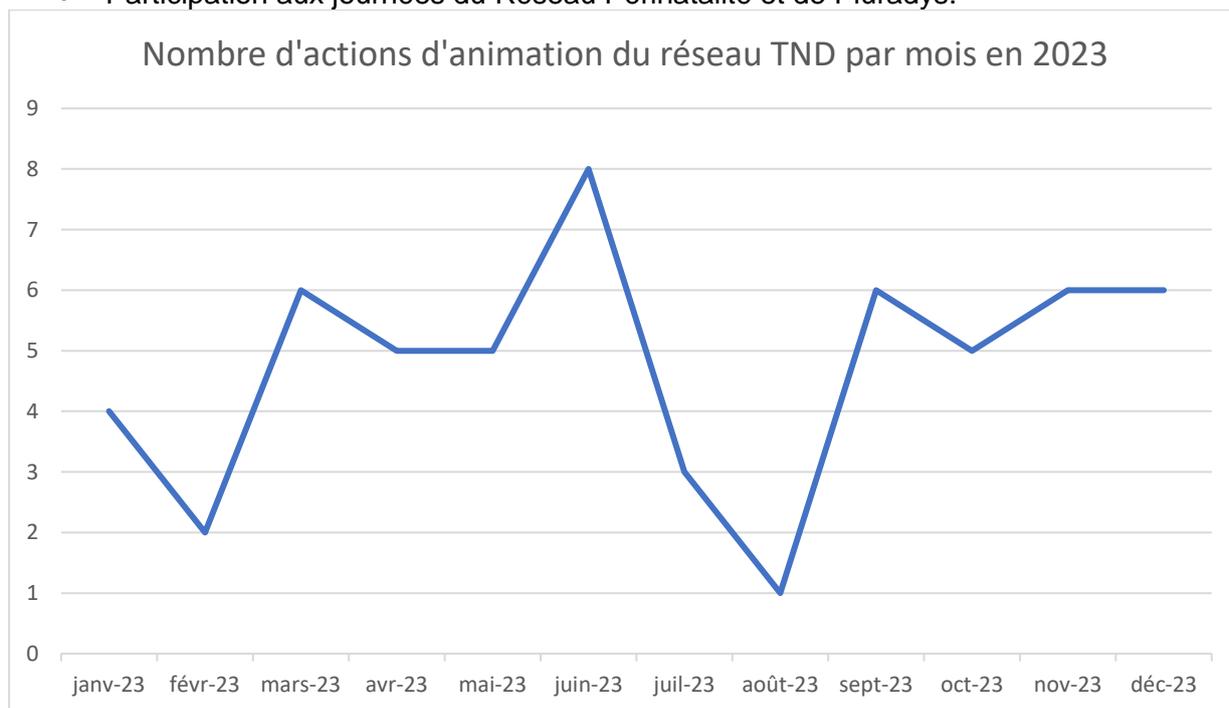
## 1. La PCO TND 21, un réseau de partenaires

### 1.1. Activité de la plateforme auprès de son réseau de partenaires

En 2023, 57 actions d'animation du réseau de partenaires TND sur le territoire ont été effectuées.

Ces actions ont été de différentes natures :

- Formation : animation de formation en lien avec les TND via les programmes START<sup>4</sup> et DREETS<sup>5</sup> ;
- Information : présentation de la PCO et des troubles du neurodéveloppement à différents partenaires ;
- Liens avec les partenaires : rencontres avec les structures de niveau 2 pour mieux coordonner les actions et fluidifier les parcours, rencontres avec les professionnels libéraux, les plateformes PEP, etc. ;
- Points d'étapes avec l'ARS ; rencontres ponctuelles avec la CPAM ;
- Rencontres avec l'inspection ASH<sup>6</sup> 21 et avec différents interlocuteurs de l'éducation nationale ;
- Participation au COPIL DREETS ;
- Participation aux journées du Réseau Périnatalité et de Pluradys.

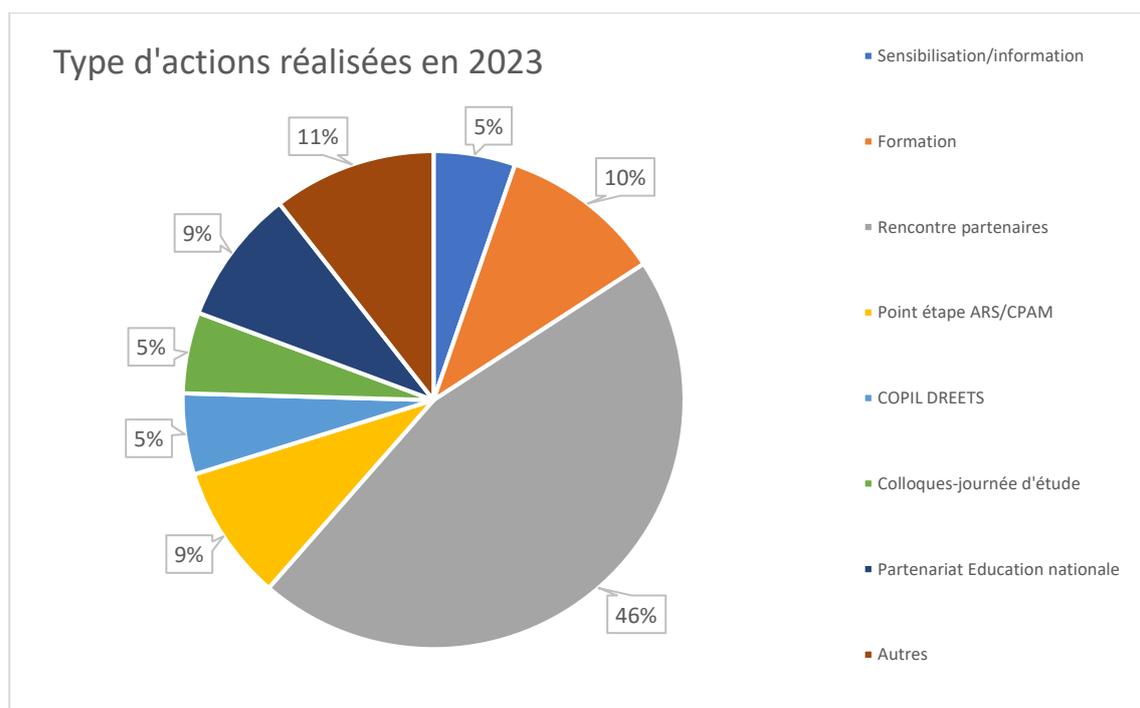


**Près de la moitié des actions d'animation du réseau de partenaires sur le territoire concernent des rencontres avec les partenaires ; elles permettent de renforcer les liens, d'améliorer la fluidité des parcours, mais également de procéder à des ajustements et d'apprendre à mieux connaître les fonctionnements de chacun.**

<sup>4</sup> START : Service Territorial d'Accès aux Ressources Transdisciplinaires

<sup>5</sup> DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

<sup>6</sup> ASH : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés



Le nombre de sollicitations informelles par appel ou par mail n'a pas été comptabilisé mais ce type de sollicitations est fréquent. Cela peut être :

- Une demande de renseignements de la part d'une famille ou d'un partenaire sur la PCO et son fonctionnement ;
- Une vérification d'un adressage à la PCO avant l'envoi d'un dossier ;
- Une demande de conseil d'orientation pour des familles hors du cadre d'intervention de la PCO (enfant en attente de place dans une structure, enfant trop grand, famille qui arrive sur le département, etc...).

La PCO TND 21 est aujourd'hui repérée comme pouvant aiguiller les personnes en quête de réponses ; elle répond ainsi aux objectifs attendus à savoir être un **interlocuteur-clé** du territoire.

## 1.2. Liens avec les partenaires

### 1.2.1. Avec les structures de niveau 2

La plateforme n'a toujours pas pu, à ce jour, conventionner avec le CMP<sup>7</sup> de Semur en Auxois et le service de pédopsychiatrie du CHU.

Une concertation avec le CMPP<sup>8</sup> Acodège a été menée et devrait aboutir à la signature de la convention constitutive en 2024.

Un travail sur la rédaction d'un avenant à la convention constitutive a débuté en 2023 afin de prendre en compte l'extension de la plateforme mais aussi la nécessaire mise en œuvre, sur le territoire, pour les enfants de moins de 7 ans, d'un réflexe d'orientation (ou guichet unique) dans le champ des TND.

<sup>7</sup> CMP : centre médico psychologique

<sup>8</sup> CMPP : centre médico-psycho-pédagogique

### 1.2.2. Avec les professionnels libéraux

La plateforme distingue les professionnels avec lesquels elle a contractualisé et pour lesquels elle finance les soins via le forfait d'intervention précoce (FIP) de ceux avec lesquels elle collabore dans le cadre de la coordination des parcours de l'enfant. Parmi ces derniers :

- ✓ Soit, ils sont conventionnés donc remboursés par la CPAM (il s'agit des orthophonistes, orthoptistes, kinésithérapeutes, etc.).
- ✓ Soit il s'agit de professionnels qui suivent les enfants sans avoir contractualisé avec la plateforme mais avec lesquels la PCO travaille en lien (psychologues et neuropsychologues notamment).

Au 31/12/2023, la PCO avait contractualisé avec :

- **15 ergothérapeutes** dont :
  - 10 installés dans la métropole dijonnaise,
  - 3 à Beaune,
  - 1 sur le secteur Est du département,
  - 1 dans le Jura.
- **17 psychomotriciennes** :
  - 2 installées dans la métropole dijonnaise,
  - 1 à Beaune,
  - 4 sur le secteur d'Auxonne-Foucherans,
  - 3 sur le secteur Ouest du département,
  - 2 à Nuits Saint Georges,
  - 2 sur le Nord du département,
  - 2 en Saône et Loire.
- **5 psychologues et 1 neuropsychologue** dont 1 psychologue installée dans le Jura

Il est à noter que la plateforme a réussi à contractualiser en 2023 avec des psychologues et des neuropsychologues ce qui a permis de mieux accompagner les enfants admis mais aussi de permettre l'établissement de davantage de diagnostics.

L'équipe œuvre toujours à maintenir un lien de qualité et de proximité avec les professionnels qui accompagnent les enfants quel que soit leur lien avec la PCO (contractualisation ou non).

### 1.2.3. Actions de formations

Un des engagements de la PCO est de **favoriser l'accès aux formations** pour les professionnels ayant contractualisé avec la plateforme.

Durant l'année 2023, le COPIL TND (réunissant les acteurs autour des TND de la région) a poursuivi ses missions de sensibilisation et de formation TND via la campagne des 1000 Premiers Jours et a permis de déployer des formations auprès de nombreux professionnels.

La pilote de la PCO a participé activement à ces actions de formation (2 demi-journées à Dijon, 1 journée à Besançon pour la formation de 5 jours) et de sensibilisation (2 demi-journées).

La pédiatre de la plateforme a animé 3 journées de formation à Belfort, à Dijon et à Nevers dans le cadre du projet national Start<sup>9</sup> porté par le CREAL<sup>10</sup> Bourgogne-Franche-Comté et une demi-journée à Besançon pour la formation DREETS de 5 jours.

## 1.3. Les actions de communication

### 1.3.1 Au près du grand public

La plateforme est peu active en direction du grand public. La page Facebook a été abandonnée ; la page PCO sur le site des PEP CBFC sera réactualisée en 2024.

Une nouvelle plaquette a été créée avec l'ouverture de la PCO TND 21 0-12 ans. Elle est disponible depuis février 2024 (voir annexes)

Un travail en concertation avec les associations de parents serait intéressant à mener mais n'est pas mis en œuvre pour le moment.

### 1.3.2 Au près des partenaires de la PCO

Un bulletin semestriel a été diffusé en mai 2023 (voir annexes).

Il n'est pas prévu pour le moment de reconduire cette initiative en 2024 au même rythme : un bulletin d'informations ponctuel pourra être diffusé si des événements concernant la PCO le justifient.

## 1.4. Focus sur l'équipe de la PCO

Dans le cadre de renforts et de la création de la PCO 7-12 ans, l'équipe de la PCO s'est réorganisée et a procédé à des recrutements en 2023 :

- Un poste de pilote a été créé en avril 2023 ;
- Deux coordonnateurs de parcours ont rejoint l'équipe en juin et en octobre 2023 pour 2 ETP<sup>11</sup> ;
- Une assistante administrative a été recrutée à 0,5 ETP ce qui porte à 1 ETP le temps administratif ;
- Le temps de médecin a augmenté : la pédiatre est présente à hauteur de 0,4 ETP et le pédopsychiatre, intervenant sur la tranche d'âge 7-12 ans, l'est à hauteur de 0,1 ETP.

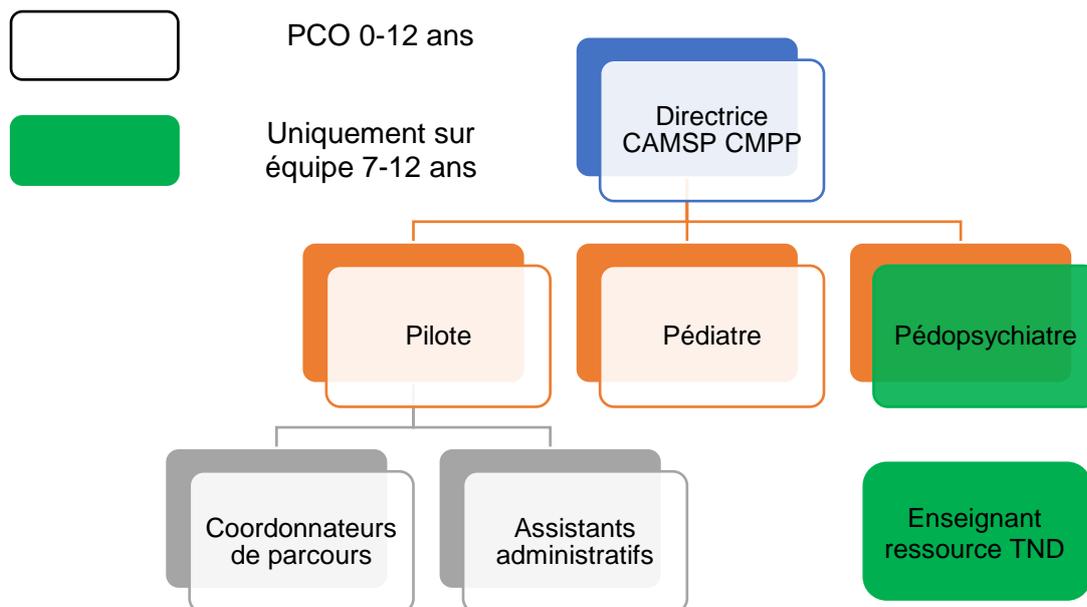
Un poste d'enseignant ressource TND a été créé en Côte d'Or en septembre 2023 ; ce professionnel est présent deux demi-journées par semaine à la PCO permettant de renforcer le partenariat avec l'Education nationale pour la tranche d'âge 7-12 ans.

---

<sup>9</sup> START Troubles du Neuro-Développement : Service Territorial d'Accès aux Ressources Transdisciplinaires

<sup>10</sup> CREAL : Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations

<sup>11</sup> ETP : équivalent temps plein



## 2. Parcours PCO

Les données évoquées dans ce rapport d'activité concernent essentiellement les enfants âgés de moins de 7 ans.

En effet, l'extension aux moins de 12 ans n'est effective que depuis octobre 2023 ; un seul dossier a donné lieu à un parcours PCO en 2023. Plusieurs demandes étaient en cours de traitement au 31/12/2023.

Un focus sur la partie 7-12 ans de la PCO est présenté à la fin de cette partie.

### 2.1 Premier contact avec la PCO

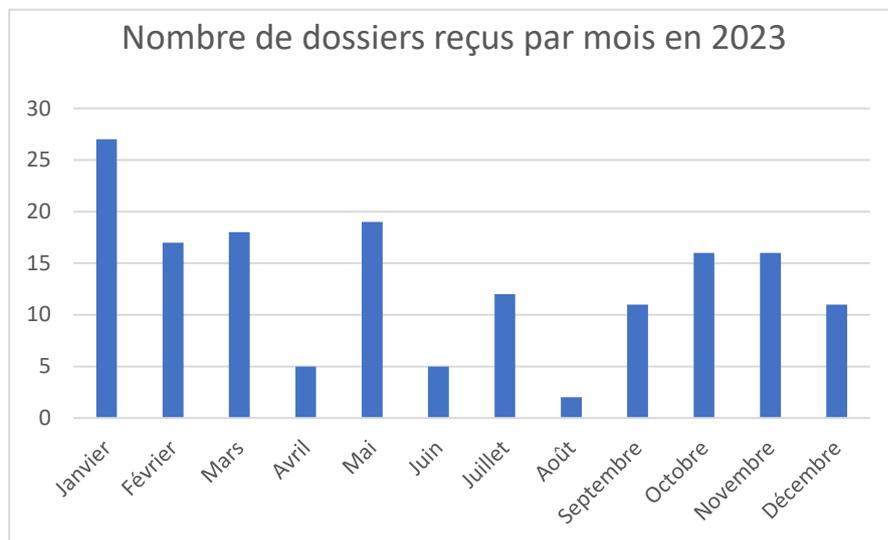
En 2023, une majorité des dossiers est arrivée directement à la PCO sans qu'il n'y ait eu de premier contact. Cela tend à confirmer la bonne identification de la plateforme par les médecins.

Dans les autres cas, comme exposé dans le §1.1, il arrive que la famille, l'école ou les services de la petite enfance ou même des médecins contactent la plateforme pour obtenir des informations sur la PCO et son fonctionnement ou pour vérifier la pertinence de l'adressage.

**En 2023, 1 dossier sur 2 est adressé par un pédiatre libéral et 1 dossier sur 3 par un médecin généraliste.**

Il apparaît qu'un certain nombre de médecins notamment les pédiatres de ville ont acquis le réflexe d'orienter tous les enfants présentant une suspicion de trouble du neurodéveloppement vers la PCO.

## 2.2 Nombre de demandes reçues

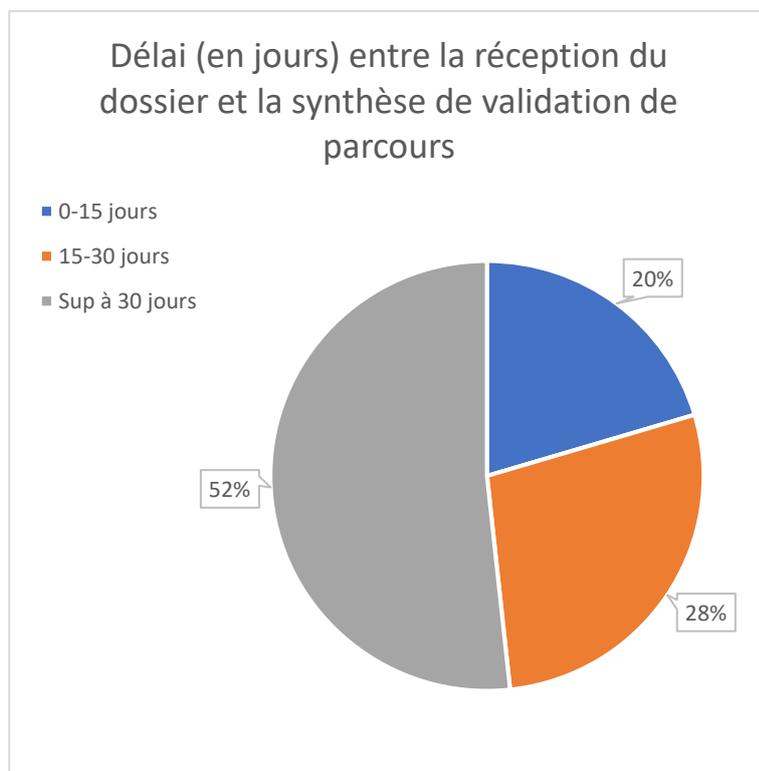


### 159 dossiers ont été reçus en 2023

Le nombre de demandes a augmenté en 2023 par rapport à 2022 où 122 dossiers avaient été reçus.

La moyenne du nombre de dossiers reçus par mois est de **13,25**.

## 2.3 Délai de traitement de la demande



Le **délai médian** entre l'adressage et la validation du parcours est de **30 jours**.

Nous pouvons constater que **48% des demandes** sont étudiées dans un **délai inférieur à 30 jours** mais que **seul 20% des demandes** peuvent être traitées **en moins de 15 jours** (délai recommandé par le décret instaurant les PCO).

Comme évoqué dans le rapport précédant, la plateforme a fait le choix d'évaluer la situation avant de statuer sur la validation ou non d'un parcours ; en effet, il est nécessaire, dans la majorité de cas, de réaliser des « investigations » complémentaires auprès de la

famille et des éventuels partenaires afin de proposer le parcours le plus adapté.

Le délai entre la réception du dossier d'adressage et la validation de parcours varie de 1 à 167 jours ; ce délai peut être long car il est parfois difficile, dans un premier temps, de joindre les familles, de les rencontrer puis d'obtenir leur adhésion au parcours proposé. Pour

d'autres situations, il est nécessaire de laisser passer quelques mois dans les situations peu sévères pour observer si l'enfant évolue et/ou pour laisser le temps à la famille d'accepter la nécessité d'un parcours de soins.

## 2.4 Lieu d'habitation des enfants admis sur la PCO

**59% des enfants adressés habitent dans la métropole dijonnaise**, 10% dans la plaine dijonnaise (canton de Genlis) et 6% dans le secteur d'Auxonne / Pontailler sur Saône.

On note peu de demandes sur les secteurs ruraux hors Plaine de Saône ; cela peut s'expliquer par le fait que des unités de CAMSP ou des structures de niveau 2 sont bien implantées et bien repérées sur ces territoires.

## 2.5 Nombre d'admission sur la plateforme

Dès que le dossier d'adressage a été étudié en équipe, l'entretien avec la famille, de préférence à domicile et en présence de l'enfant, est programmé ; une synthèse de validation de parcours vient ensuite entériner l'entrée ou non de l'enfant dans un parcours PCO.

**130 enfants** ont été admis sur la plateforme en 2023 (83 en 2022, 36 en 2021) ; **274 enfants** ont bénéficié d'un parcours PCO depuis l'ouverture de la plateforme en avril 2021.

24 enfants, pour lesquels la PCO a reçu un dossier d'adressage, n'ont pas été admis sur la plateforme. La raison principale de non validation de parcours est l'absence de critères de suspicion de TND. Pour ces situations, des solutions alternatives sont proposées aux familles. Il s'agit souvent d'enfant présentant des problématiques psychologiques et comportementales.

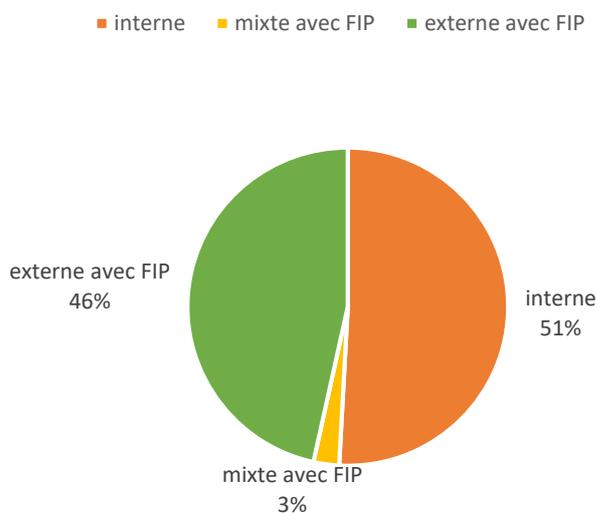
Pour 5 dossiers reçus en 2023, la validation de parcours n'a pas eu lieu en 2023 car ils ont été reçus en toute fin d'année.

## 2.6 Types de parcours PCO

Type de parcours	Nombre de parcours validés en 2023	Nombre de parcours validés en 2022	Nombre de parcours validés en 2021
Interne	54	59	14
Mixte avec FIP <sup>12</sup>	7	3	0
Externe avec FIP	68	54	22
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>116</b>	<b>36</b>

<sup>12</sup> FIP : forfait d'intervention précoce

## Répartition des types de parcours

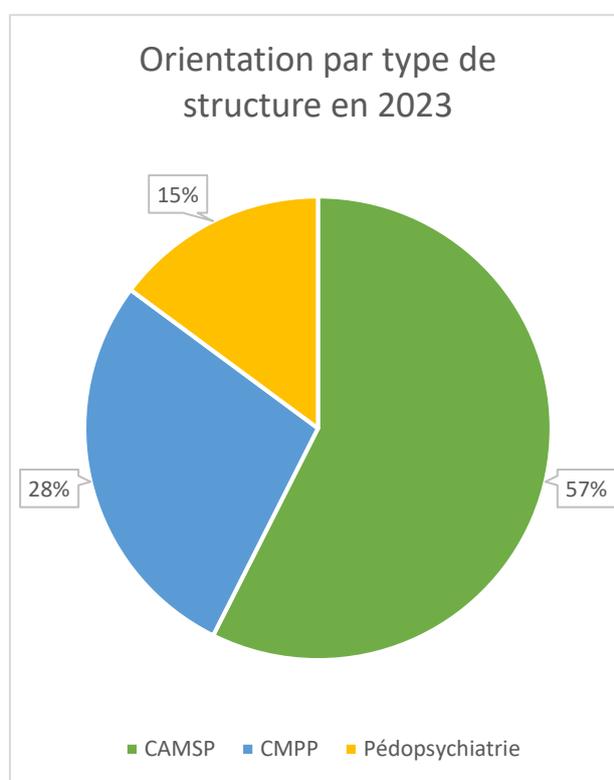


Au 31/12/2023, 215 enfants étaient accompagnés par la PCO ; 100 en parcours interne, 106 en parcours externe et 9 en parcours mixte.

### 2.6.1 Zoom sur les parcours internes

Du 01/01/2023 au 31/12/2023, **54 enfants** ont été orientés vers un parcours interne (en structures de niveau 2 qu'elles aient ou non contractualisées avec la PCO).

Structure	Nombre	
CAMSP Acodège	14	
CAMSP PEP	Unité Beaune	2
	Unité Grésilles	2
	Unité Dijon Sud	11
	Unité Quétigny	1
	Unité Saulieu	1
CMPP Acodège	4	
CMPP PEP	9	
Unité de soins Petits Pas	5	
CMP Les Rondeaux	1	
CMP Simone Veil Genlis	1	
Service de pédopsychiatrie CHU	1	
CMPP Dole	1	
CMPP Chaumont	1	



Les délais d'accès aux soins dans les structures de niveau 2 restent élevés.

Sur 54 parcours internes validés en 2023, la moitié ont eu leur 1<sup>er</sup> rendez-vous en structure de niveau 2 en 2023 ; dans 60 % des cas, le délai entre la validation de parcours et le 1<sup>er</sup> rdv est supérieur à 90 jours, **le délai médian se situe à 100 jours et le délai moyen à 85 jours.**

Concernant les enfants dont les parcours en interne ont été validés en 2023 mais n'avaient pas eu de 1<sup>er</sup> rendez-vous dans la structure en 2023, plus de la moitié des enfants attendent depuis plus de 6 mois.

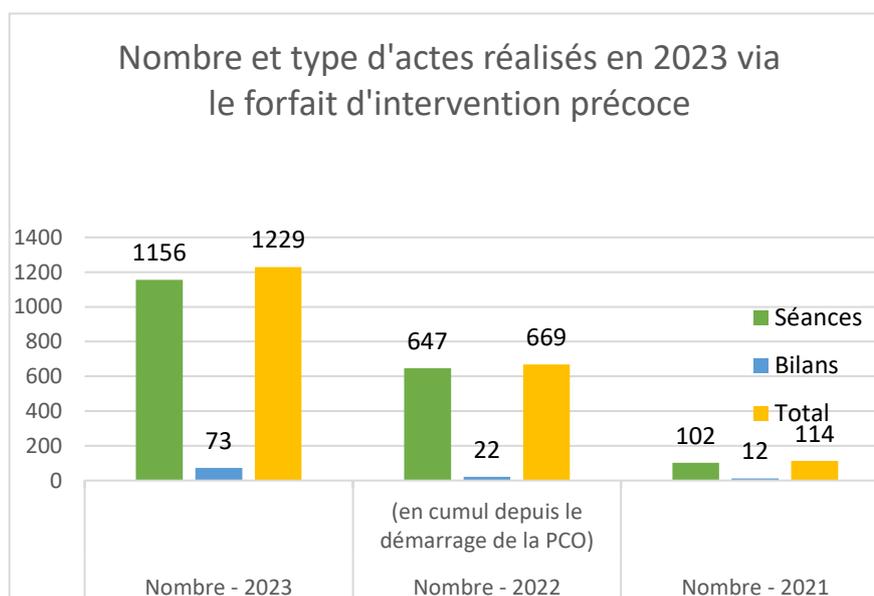
Dans 4 situations, les parents n'ont pas pris contact avec la structure malgré les relances de l'équipe de la plateforme.

**La « saturation » des structures de niveau 2 sur le département est un frein à la fluidité des parcours.**

## 2.6.2 Zoom sur les parcours externes

**68 enfants** ont bénéficié d'un parcours externe validé en 2023.

Type de forfaits d'intervention précoce validés en 2022 (que le 1 <sup>er</sup> rdv ait ou non eu lieu)	Nombre de FIP validés en 2023	Nombre de FIP validés en 2022	Nombre de FIP validés en 2021
Ergothérapie	14	17	10
Psychomotricité	46	22	14
Psychologie	16	Non comptabilisé	Non comptabilisé
Neuropsychologie	21	Non comptabilisé	Non comptabilisé
Orthophonie	40	Non comptabilisé	Non comptabilisé
Kinésithérapie	5	Non comptabilisé	Non comptabilisé
Orthoptie	2	Non comptabilisé	Non comptabilisé



	<b>Nombre – 2023</b>  (en cumul depuis le démarrage de la PCO)	<b>Nombre - 2022</b>  (en cumul depuis le démarrage de la PCO)	<b>Nombre - 2021</b>
Séances	1156	647	102
Bilans	73	22	12
<b>Total</b>	1229	669	114

Une neuropsychologue a contractualisé avec la PCO en 2023 ; elle a réalisé 3 bilans neuropsychologiques pour la PCO en 2023.

L'attente pour accéder aux bilans neuropsychologiques via la PCO reste cependant très importante ; de ce fait plusieurs familles ont fait le choix de financer elles-mêmes ces bilans en 2023.

Le constat est que, comme pour les structures de niveau 2, il est difficile de respecter le cadre du décret qui préconise un délai de 2 mois entre la validation du parcours et le 1er rendez-vous de bilan auprès du professionnel libéral (plus de 50% des soins en libéral sont engagés au-delà des 2 mois qui suivent la validation du parcours).

La forte sollicitation des professionnels libéraux et leur faible densité sur le territoire de la Côte d'Or, notamment sur la métropole Dijonnaise, limitent l'accès aux soins des enfants admis sur la PCO pour lesquels un parcours externe est préconisé.

### 2.6.3 Zoom sur les parcours mixtes

Ce dispositif est peu mobilisé pour l'instant (en lien avec la faible densité de libéraux).

7 validations de parcours mixte ont été proposées en 2023.

## 2.7 Réunions de concertation pluridisciplinaire

La réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) pilotée par l'équipe de la PCO a généralement lieu une fois durant le parcours de l'enfant. Elle concerne essentiellement les enfants en parcours externe (avec interventions de professionnels libéraux financés ou non par la PCO). Elle a pour vocation d'avancer sur les hypothèses ou sur le diagnostic mais également d'évoquer l'orientation de soins post-PCO.

En 2023, des réunions de concertation pluridisciplinaire ont eu lieu pour 30 situations d'enfants accompagnés par la PCO ; pour plus des  $\frac{3}{4}$  des réunions, le médecin de la PCO a animé ces dernières, en l'absence du médecin adresseur de l'enfant.

Au terme de chaque RCP, un compte-rendu est rédigé et une restitution est faite aux familles. Le compte-rendu est transmis à la famille, au médecin adresseur ainsi qu'aux professionnels de soin accompagnant l'enfant.

## 2.8 Interventions de l'équipe de la PCO auprès de la famille durant le parcours

Les coordonnateurs de la PCO ont un rôle-clé d'accompagnement des familles. En effet, ils vont à la rencontre des familles et des enfants, principalement en présentiel et à domicile, notamment pour réaliser un premier entretien afin de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de la situation.

Les familles sollicitent aussi les coordonnateurs pour parler des difficultés qu'elles rencontrent avec leur enfant, pour évoquer leurs craintes et leurs interrogations, pour revenir sur des événements, pour obtenir des explications sur le parcours de leur enfant, pour être aidées dans des démarches administratives (notamment avec la MDPH).

Cette présence auprès des familles est essentielle et indispensable ; elle leur permet d'avoir un interlocuteur identifié pour établir un lien de confiance, ce qui facilite la mise en œuvre du parcours de soins.

Les coordonnateurs participent, si nécessaire, aux réunions d'équipe éducative ou d'équipe de suivi de la scolarité.

Ils sont également en lien, avec l'accord des familles, avec les structures petite enfance et/ou les écoles, les professionnels libéraux (y compris hors FIP) intervenant auprès de l'enfant et avec les structures de soin.

En 2023, la pédiatre a réalisé 27 consultations médicales pour les enfants de la PCO et 2 entretiens « annonce diagnostic » dans des situations complexes et 1 consultation de suivi de situation.

## 2.9 Sorties de la PCO

### 2.9.1 Motifs de sortie

**64 enfants** sont sortis de la PCO en 2023 après avoir bénéficié d'un parcours. Les motifs de sortie sont les suivants :

- Fin de parcours au bout d'une année : 48 situations
- Déménagement : 7 situations
- Abandon (arrêt de la part des familles) : 9 situations
- Pas de TND à l'issue des bilans : 1

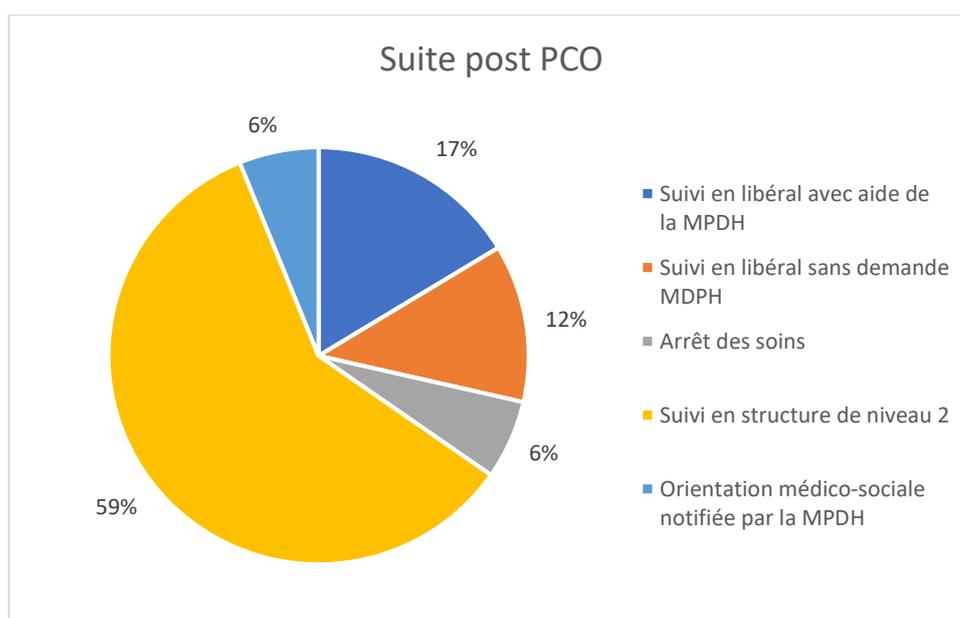
Le renouvellement du parcours de soins est possible pour une année quand un dossier MDPH avec une demande d'AAEH<sup>13</sup> ou d'orientation médico-sociale a été déposé mais n'a pas encore été statué par la MDPH. Il permet la reconduction du parcours de soins via le forfait d'intervention précoce afin d'éviter la rupture de soins. **Ce renouvellement s'effectue toujours avec l'accord de la CPAM qui finance les forfaits d'intervention précoce.**

Cette possibilité a été mise en œuvre plus d'une dizaine de fois en 2023.

## 2.9.2 Accompagnements post-PCO

Les **poursuites de soins** post-PCO (après une année de parcours) se déclinent pour 2023 de la manière suivante :

Poursuite des soins post PCO	Nombre
Suivi en libéral avec aide de la MPDH	8
Suivi en libéral sans demande MDPH	6
Arrêt des soins	3
Suivi en structure de niveau 2	29
Orientation médico-sociale notifiée par la MPDH	3



<sup>13</sup> AAEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé

On constate qu'après une année de parcours :

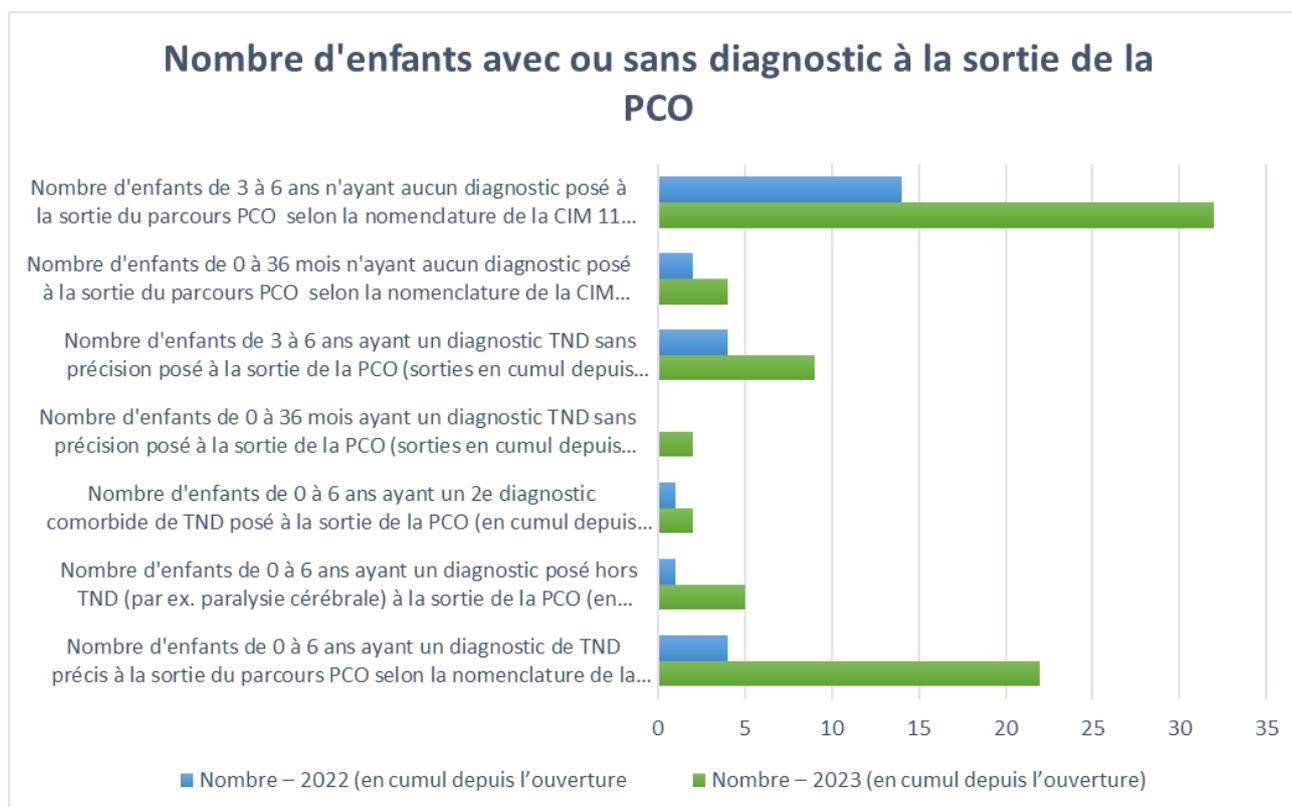
- les enfants en parcours interne poursuivent leur parcours dans la structure ;
- les enfants en parcours externe poursuivent les soins en libéral dans la majorité des cas avec ou sans aide financière de la MDPH. Un dossier MDPH n'est pas systématiquement déposé en cas de besoin de poursuite des soins en libéral pour obtenir une AEEH. En effet, les difficultés de l'enfant ne permettent pas toujours la reconnaissance d'un taux de handicap permettant l'accès à des aides MDPH.

Il est à noter que pour 6 % des enfants, il n'est pas nécessaire de poursuivre les soins après la sortie de la PCO car il n'y a plus de besoins identifiés.

### 2.9.3 Diagnostics à la sortie de la PCO

Les critères évoqués ci-dessous sont les indicateurs mis en place en juillet 2022 dans le cadre de l’Instruction Ministérielle de mai 2022<sup>14</sup> et qui sont attendus par la DIA<sup>15</sup> tous les trimestres (à déposer sur la plateforme Symbiose).

	Nombre – 2023 (en cumul depuis l’ouverture)	Nombre – 2022 (en cumul depuis l’ouverture)
Nombre d'enfants de 0 à 6 ans ayant un <b>diagnostic de TND précis</b> à la sortie du parcours PCO selon la nomenclature de la CIM11, à l'exclusion des TND sans précision (sorties en cumul depuis l'ouverture)	22	4
Nombre d'enfants de 0 à 6 ans ayant un <b>diagnostic posé hors TND</b> (par ex. paralysie cérébrale) à la sortie de la PCO (en cumul depuis l'ouverture)	5	1
Nombre d'enfants de 0 à 6 ans <b>ayant un 2e diagnostic comorbide de TND</b> posé à la sortie de la PCO (en cumul depuis l'ouverture)	2	1
Nombre d'enfants de <b>0 à 36 mois ayant un diagnostic TND sans précision</b> posé à la sortie de la PCO (sorties en cumul depuis l'ouverture)	2	
Nombre d'enfants de <b>3 à 6 ans ayant un diagnostic TND sans précision</b> posé à la sortie de la PCO (sorties en cumul depuis l'ouverture)	9	4
Nombre d'enfants de <b>0 à 36 mois n'ayant aucun diagnostic</b> posé à la sortie du parcours PCO selon la nomenclature de la CIM 11 (sorties en cumul depuis l'ouverture)	4	2
Nombre d'enfants de <b>3 à 6 ans n'ayant aucun diagnostic</b> posé à la sortie du parcours PCO selon la nomenclature de la CIM 11 (sorties en cumul depuis l'ouverture)	32	14



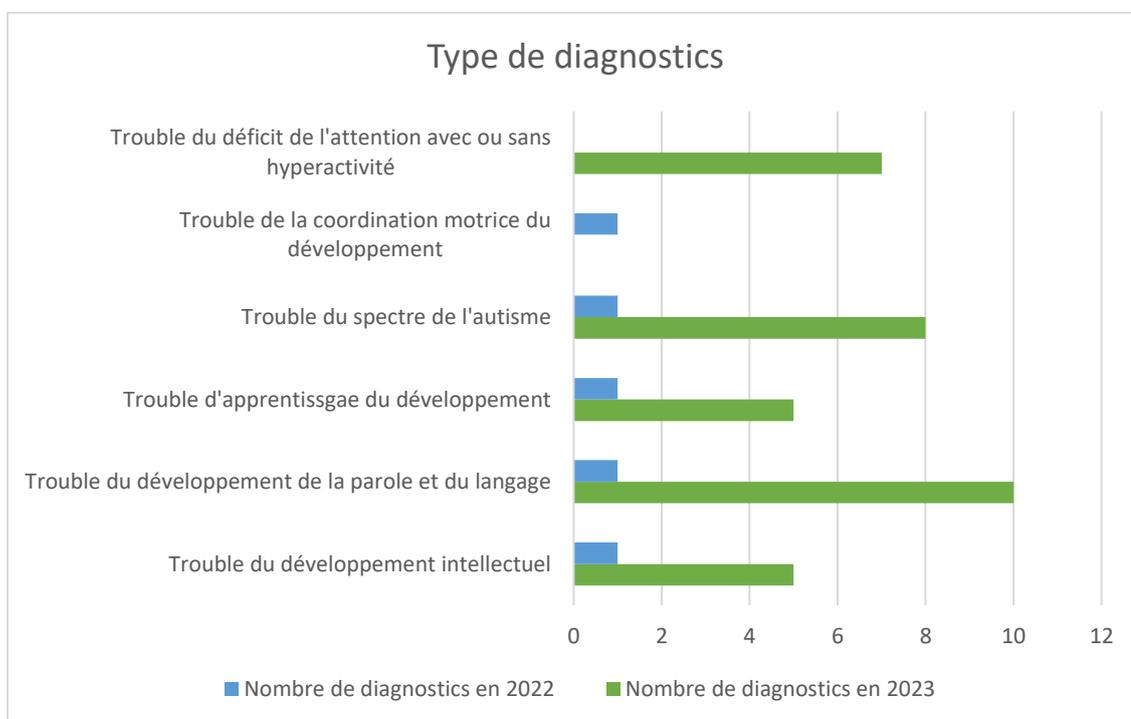
<sup>14</sup> INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DIA/DSS/SD1A/DGOS/R4/CNSA/2022/132 du 4 mai 2022 relative à la poursuite de mise en œuvre de la stratégie nationale pour l’autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022

<sup>15</sup> DIA : Délégation Interministérielle Autisme et Troubles du neurodéveloppement

Le nombre d'enfants sortants de la PCO sans diagnostic reste élevé ; cela s'explique pour les mêmes raisons que celles évoquées dans le rapport d'activité 2022 :

- Chez les enfants de moins de 7 ans, peu de diagnostics précis de TND peuvent être posés de manière catégorique dans l'année qui suit leur admission. D'une part, de nombreux diagnostics de TND ne se posent pas avant 5 ans voire 6 ans (TDAH, TDC, trouble spécifique des apprentissages). D'autre part, les soins auprès des professionnels ne débutent pas simultanément, ce qui ne permet pas d'avoir le recul nécessaire sur l'évolution de l'enfant une fois l'année écoulée (voir § précédents sur les délais d'accès aux soins).

Type de diagnostic	Nombre de diagnostics en 2023	Age médian en mois (année n-1)	Nombre de diagnostics en 2022	Age médian en mois (année n-1)
Trouble du développement intellectuel	5	64	1	60
Trouble du développement de la parole et du langage	10	72,5	1	69,6
Trouble d'apprentissage du développement	5	89	1	97,2
Trouble du spectre de l'autisme	8	55	1	70,8
Trouble de la coordination motrice du développement	0		1	54
Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	7	82		



Le nombre de diagnostics posé par la PCO en 2023 s'élève à **35 contre 5 en 2022**.

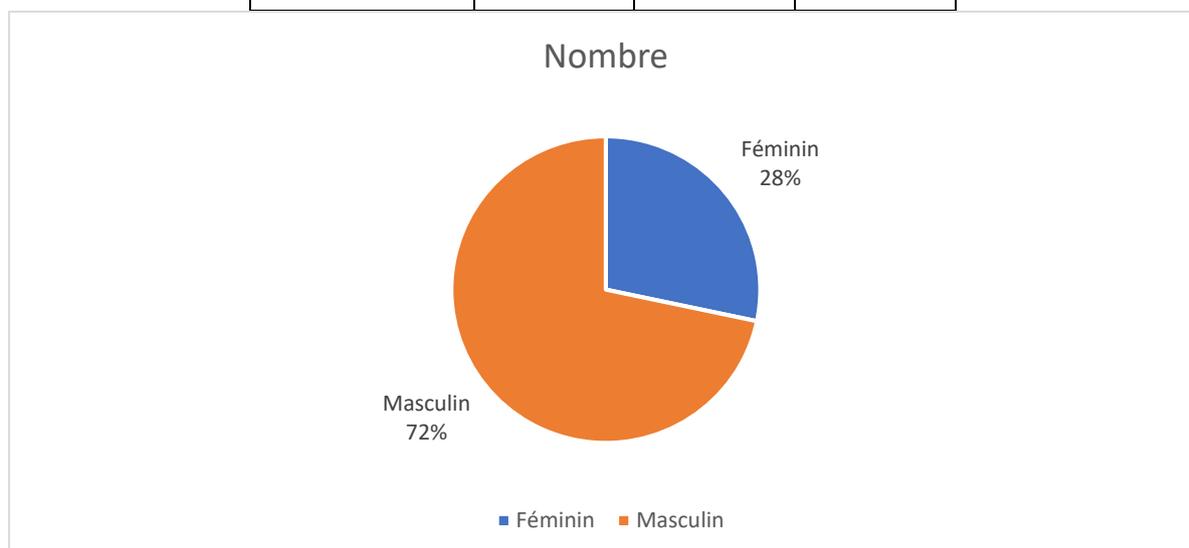
Ces diagnostics ont été réalisés soit au sein d'une structure de niveau 2 soit au sein d'un parcours libéral coordonné par la PCO.

Il est à noter que la PCO a reçu plusieurs dossiers d'enfants âgés de plus de 5 ans avec une suspicion de trouble du spectre de l'autisme léger ; il est difficile pour cette tranche d'âge de trouver un parcours de soins et de diagnostic. Des solutions adaptées à chaque situation doivent être mises en œuvre.

### 3. Profil des enfants accompagnés par la PCO

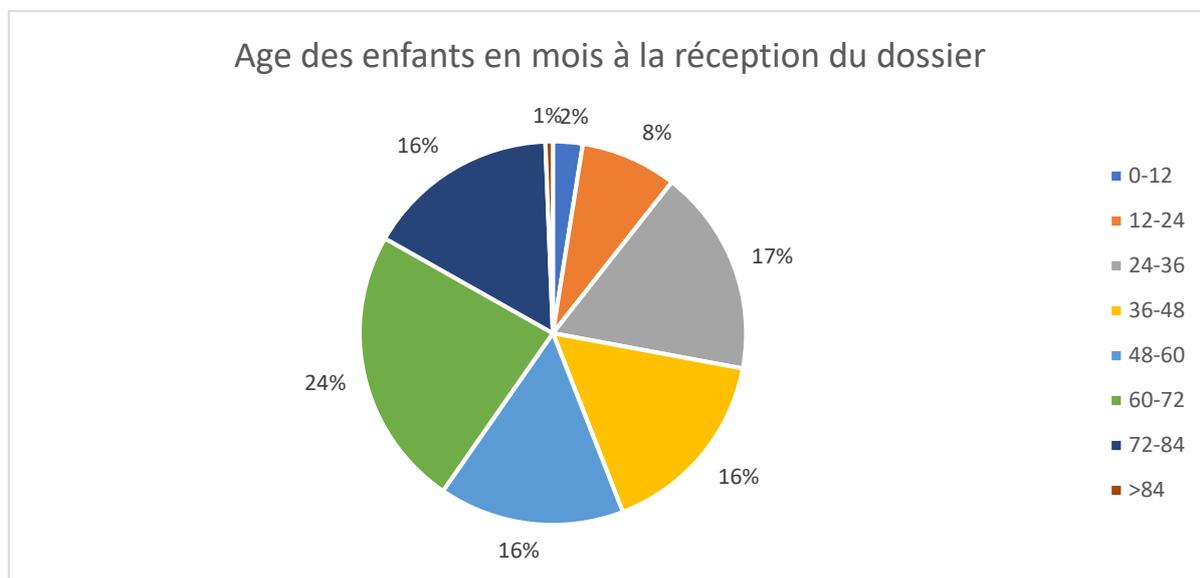
#### 3.1. Sexe des enfants orientés vers la PCO

Sexe	2023	2022	2021
Masculin	72 %	81 %	86 %
Féminin	28 %	19 %	14 %



On constate, sans surprise, en conformité avec les connaissances sur les TND, que les garçons sont davantage représentés que les filles.

### 3.2. Age des enfants orientés vers la PCO



L'âge moyen d'arrivée sur la PCO est de **3.88 ans** et l'âge médian est de **4 ans**.

On remarque que l'âge d'adressage à la PCO est variable mais on a encore peu d'adressages avant 2 ans (10%). On note que 24 % des enfants arrivent entre 5 et 6 ans.

Il n'est pas aisé de faire reculer l'âge d'adressage à la PCO ; cela peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Le repérage avant l'entrée à l'école maternelle n'est pas systématique et il arrive que les personnes (parents et/ou professionnels) préfèrent attendre de voir comment la scolarisation va se dérouler avant de nous solliciter (malgré parfois des alertes des professionnels en amont).
- Certaines familles n'ont pas de médecin qui assure le suivi régulier du développement de leur enfant ce qui nuit au repérage précoce.
- Certaines familles ne sont pas prêtes à enclencher les démarches et il n'est pas possible de les amener à faire remplir le formulaire de repérage.

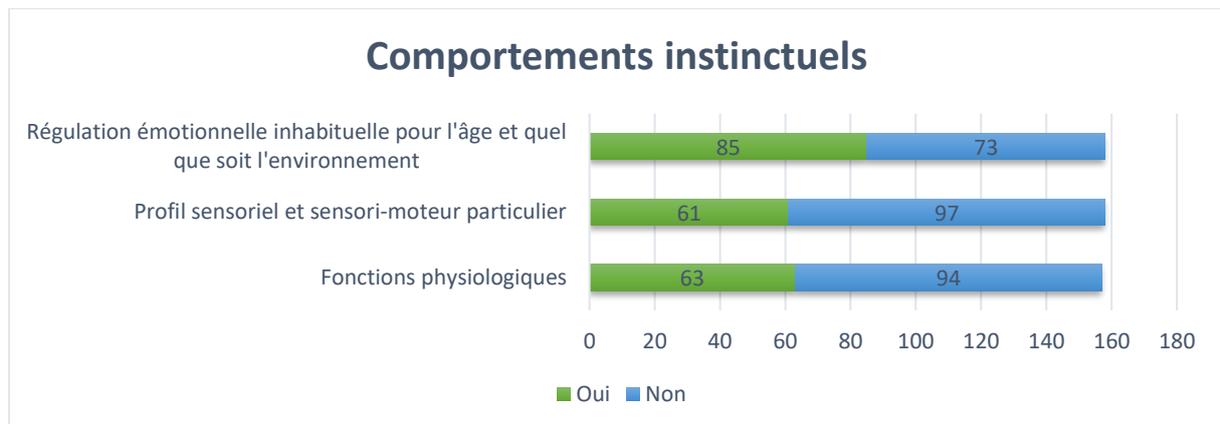
Age	Nombre d'enfants en 2023	% 2023	% 2022	% 2021
<b>0-1 an</b>	4	2%	0 %	3 %
<b>1-2 ans</b>	13	8 %	10 %	5 %
<b>2-3 ans</b>	28	17 %	20 %	16 %
<b>3-4 ans</b>	26	16 %	16 %	25 %
<b>4-5 ans</b>	25	16 %	22 %	17 %
<b>5-6 ans</b>	38	24 %	13 %	17 %
<b>6-7 ans</b>	26	16 %	19 %	17 %

### 3.3. Profils des enfants selon les domaines de développement

A partir de la grille de repérage remplie par le médecin adresseur, il est possible de procéder à une analyse des profils des enfants orientés vers la PCO ; cette analyse se base sur l'identification :

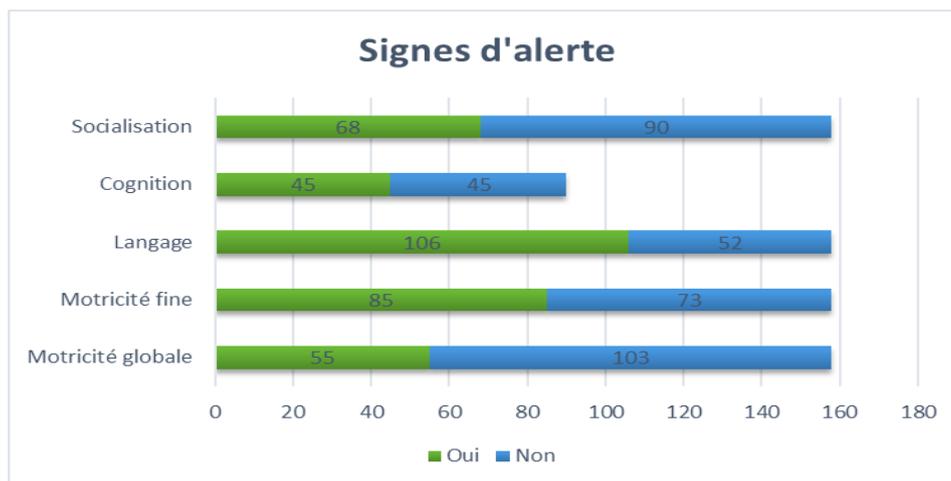
- Des facteurs de risque :  
**Un enfant sur 5** (21,5%) adressé à la PCO présente des **facteurs de risque de TND**; le plus souvent, il s'agit d'une grande prématurité ou d'un frère ou sœur ou parent de 1<sup>er</sup> degré ayant un TND.
- Des comportements instinctuels, sensoriels et émotionnels particuliers :
  - Pour **plus d'un enfant sur 3** adressé à la PCO (40,1%), une **perturbation des fonctions physiologiques** (alimentation et sommeil) est signalée.
  - un **profil sensoriel et sensori-moteur particulier** (par exemple des mouvements répétitifs et des stéréotypies ou des hyper réactivités à des stimuli sensoriels) est relevé pour **plus d'un enfant sur 3** adressé à la PCO (38,6 %)
  - **1 enfant sur 2** (53,8 %) adressé à la PCO est décrit comme présentant une **régulation émotionnelle inhabituelle** pour l'âge quel que soit l'environnement (intolérance au changement, colères violentes et répétées, etc.)

Ces données diffèrent assez peu de celles notées dans le rapport d'activité en 2022.



L'adressage à la PCO est établi à partir du repérage de signes d'alerte dans les domaines de développement suivants :

- Motricité globale, contrôle postural et locomotion,
- Motricité fine,
- Langage oral,
- Socialisation,
- Cognition (à partir de 4 ans).



Les premiers signes repérés par les familles, les professionnels de la petite enfance ou de l'éducation, ou les médecins sont souvent liés au **langage (2 enfants sur 3) ou à la motricité fine (1 enfant sur 2)**. En effet, des difficultés dans ces domaines alertent bien plus rapidement et fortement les familles.

Il leur est plus difficile de repérer des difficultés dans les autres domaines. Des signes d'alerte concernant la socialisation sont notés dans moins d'1 cas sur 2 (43%) ; il est moins fréquent que des difficultés de motricité globale soient notées (34,8%).

A partir de 4 ans, des items de cognition sont à remplir ; **1 enfant sur 2** est alors repéré comme ayant des difficultés dans ce domaine.

#### 4. Focus sur le début d'activité 7-12 ans

##### L'unité 7-12 ans a ouvert le 2 octobre 2023.

La grille de repérage diffère de celle des 0-7 ans ; en effet, elle est composée de 3 volets (un rempli par le médecin, un par la famille et un par l'école). De plus, les items à remplir sont différents ; ils permettent d'évaluer les compétences transversales (comportement, attention, socialisation) ainsi que les compétences scolaires en langue orale, langue écrite, raisonnement et logique.

Cette grille, plus complexe à remplir, nécessite une étude davantage chronophage avant de pouvoir statuer sur la validité de la demande. De plus, comme elle est en plusieurs parties, il faut bien veiller à avoir reçu l'intégralité du dossier pour procéder à son étude.

Les services de l'éducation nationale sont des partenaires-clés pour les enfants de plus de 7 ans ; un travail de concertation avec l'Education nationale a débuté par le biais de l'inspectrice ASH afin de mettre en place une convention de partenariat.

Plusieurs demandes de renseignements ont été notés entre octobre et décembre 2023 et plusieurs dossiers d'adressage ont été envoyés aux familles mais seule une demande a abouti à une validation de parcours, les autres étant encore en cours d'étude au 31/12/2023.

## 5. Problématiques rencontrées

Depuis la création de la PCO en avril 2021, les difficultés restent sensiblement les mêmes :

### 5.1. Délai d'accès aux soins

Nous pouvons distinguer :

- Les délais d'accès aux soins en structure de niveau 2 peuvent aller jusqu'à une année. En effet, les structures de niveau 2 reçoivent un nombre important de demandes et sont en difficulté pour proposer des parcours de soins dans des délais courts.

Cela crée des mécontentements chez les familles qui ne comprennent pas pourquoi les délais peuvent être aussi longs. Le rôle de la PCO est d'accompagner les familles dans cette phase d'attente en restant disponible pour eux en cas de besoin.

Il arrive que des bilans et des soins en libéral soient mis en œuvre dans l'attente du premier rendez-vous en structure (en cas de besoins urgents de soins ou de complexité de la situation notamment) ; ces démarches concomitantes (libéral en attente de structure) peuvent permettre également à la famille de cheminer au regard de l'importance et /ou de la pluralité des difficultés et sur l'éventualité d'un diagnostic de TND avec les répercussions importantes que cela aura sur le parcours de l'enfant et sur la vie familiale. Cela permet également d'aiguiller la structure sur le profil de l'enfant qui sera accueilli.

Cette solution transitoire en attente d'un rendez-vous en structure peut parfois être un avantage car il permet de répondre à l'urgence de mise en place de soins ou en cas de complexité de la situation ; mais cela peut également freiner l'entrée en structure dans certains cas car les enfants et les familles ont tissé des liens avec les professionnels libéraux et n'envisagent pas changer d'intervenants.

- Les délais d'accès aux soins en libéral peuvent également être longs notamment pour réaliser des évaluations neuropsychologiques. En effet, seule une neuropsychologue a contractualisé avec la PCO ce qui ne permet pas la réalisation d'un nombre suffisant de bilans pour répondre aux besoins. Des psychologues ont rejoint la plateforme et sont en mesure de réaliser des évaluations psychométriques ou attentionnelles ce qui nous permet d'avoir des délais moins importants que les années précédentes. Pour autant, il arrive encore fréquemment que les familles financent elles-mêmes les bilans neuropsychologiques pour avoir un accès plus rapide au diagnostic.

### 5.2. Professionnels libéraux sur le territoire

Le nombre de professionnels libéraux installés en Côte d'Or est limité et insuffisant pour répondre aux besoins de soins, notamment en psychomotricité sur la métropole dijonnaise.

Même si la contractualisation avec les psychologues et neuropsychologues évolue, cela crée encore des tensions en termes d'accès aux soins. En effet, les psychologues ne souhaitent souvent pas contractualiser avec la plateforme, notamment pour des raisons financières.

### 5.3.Zones « blanches »

La problématique des zones blanches a été évoquée dès la mise en œuvre de la PCO. Cette problématique est un vrai frein pour l'accès aux soins pour les enfants habitant sur ces territoires.

En effet, le choix du type de parcours de soins peut se trouver fortement limité ; il arrive que seules des structures de niveau 2 puissent être proposées aux familles par défaut d'alternative.

### 5.4.Qualité de l'accompagnement des familles et afflux de demandes

Le nombre de dossiers reçus à la PCO est en augmentation constante depuis 2021.

La PCO a à cœur de maintenir un accompagnement de qualité auprès des familles ce qui nécessite de se rendre disponible et de prendre le temps de créer un lien de confiance pour les suivre tout au long du parcours de leur enfant (entretien, échanges réguliers, échanges suite à des demandes spécifiques, etc.).

Plus le nombre de dossiers reçus est important, plus le temps accordé à chaque famille risque d'être réduit or le maintien d'un accompagnement des familles de qualité est un objectif crucial. La PCO reste donc vigilante sur ce point.

## 6. Perspectives pour 2024

### 6.1 Rappel des perspectives pour 2023

Les perspectives notées dans le rapport d'activité en 2022 étaient les suivantes :

Objectif	Déclinaison	Statut de l'action en 2023
<b>Renforcement et extension de la PCO</b>	Etendre la PCO aux 0-12 ans	Réalisée au 02/10/2023
	Réécrire la convention constitutive en tenant compte des attentes de la DIA en termes de recueil de données sensibles ; des modifications du dossier patient devront également être apportées afin de répondre aux nombreuses enquêtes	Débutée en 2023
	Améliorer les outils à destination des familles et/ou des partenaires	Débutée en 2023
	Réaliser un outil d'évaluation du service rendu (enquête auprès des familles et des partenaires),	Programmé en 2024
	Poursuivre la participation de la PCO aux Travaux d'intégration du parcours développement de l'enfant dans eTICSS.	Non réalisé
<b>Consolidation du réseau de partenaires</b>	Repérer toute nouvelle installation de ces professionnels sur le territoire	Réalisé en 2023
	Contractualisation avec des psychologues et des neuropsychologues	Débutée en 2023 mais encore insuffisant
	Instaurer les nouvelles modalités de rémunérations des libéraux en 1/12ème dès que possible conformément à l'instruction ministérielle de mai 2022.	Abandonnée suite aux instructions de la DIA et de la CPAM
<b>Poursuite d'actions de formation, de sensibilisation et d'information</b>	Poursuite du déploiement d'actions auprès des acteurs de niveau 1,	Réalisée en 2023
	Poursuite de l'implication de la PCO dans les actions de sensibilisation autour des TND auprès des acteurs de niveau 1 (formation pilotée par notre partenaire Pluradys dans le cadre du renouvellement du financement DREETS et 1000ers Jours).	Réalisée en 2023
	Participation aux actions de formation autour des TND	Réalisée en 2023
	Participation aux actions de formation START	Réalisée en 2023
	Recueil des besoins de formation des professionnels ayant contractualisés avec la PCO	Réalisée en 2023
<b>Développement de la communication grand public</b>	Mise en lien avec des associations de parents	Non réalisé en 2023
	Formation sur la thématique de partenariat avec les familles.	Non réalisé en 2023
<b>Identification comme interlocuteur-clé de première intention pour les TND</b>	Réponse aux demandes des partenaires	Réalisée en 2023

## 6.2 Perspectives pour 2024

### 6.2.1 Déploiement PCO 0-12 ans

L'objectif principal pour 2024 est le déploiement de la PCO 0-12 ans. Cela fait l'objet d'une fiche projet (cf. Annexe).

Les différentes étapes sont développées ci-dessous : leur état de réalisation est daté au 11/12/2023.

Tâche	Périodicité	Réalisation au 11/12/2023(O= oui ; N= non ; ECR = en cours de réalisation)	Précision de l'état d'avancement
Dépôt projet 0-12 ans	janv-23	O	
Recrutement de 2 coordonnateurs	mai-septembre 23	O	
Recrutement d'une secrétaire	sept-23	O	
Rédaction convention de financement	septembre 2023-janvier 2024	ECR	En cours de validation à la CPAM
Ouverture PCO 0-12 ans	oct-23	O	
Travail sur avenant à la convention constitutive	septembre 2023 - décembre 2023	ECR	CMPP PEP et Acodège rencontrés ; rdv avec Pluradys prévu pour janvier 2024
Campagne de communication PCO 0-12 ans	janvier 2024-mars 2024	N	plaquette en cours de finalisation avant validation par service de communication des PEP CBFC ; contact à prendre avec la CPAM pour travail conjoint avec les délégués d'assurance maladie
Ajustement modalités de saisine	octobre 2023-janvier 2024	ECR	CAMSP Acodège rencontré : rdv avec secteur 2 pédopsychiatrie à programmer

Déploiement partenariat Education nationale	octobre 2023- janvier 2024	ECR	Attente retour Education nationale pour organiser réunion avec les équipes de RASED ; travail en cours pour formaliser le partenariat PCO-éducation nationale en cours (rédaction d'une convention)
Formation des professionnels libéraux	janvier 2024- décembre 2024	N	formation TND prévue en 2024 ; formation sur test psychologique à programmer.
Création événement inauguration	janvier 2024-mars 2024	N	date et programme à définir : thème de la conférence à valider
COPIEL PCO TND 21	avr-24	N	date à définir
Indicateurs DIA diagnostic et interventions précoces	janv-24	N	travail en amont pour voir la possibilité de remplir les indicateurs
Création enquête de satisfaction usagers et famille PCO	avril 2024-juin 2024	N	travail préparatoire à mener

## 6.2.2 Formation des professionnels sous contrat avec la PCO

La PCO va déployer sur l'année 2024 un programme de formation dont le programme est le suivant.



### Risque de TND ou TND avéré : comment intervenir auprès des enfants, de la naissance à 7 ans

#### Formation 2024

**Public :**  
Tout professionnel (santé, psychologue) dans la limite des 10 places restantes disponibles (25 personnes max)

**Module 1**  
TND : comment intervenir auprès des enfants de la naissance à 7 ans  
Date - 16/02/24 - 7h

Je poursuis

**Module 2**  
Des mouvements généraux au développement de la coordination  
Date - 29/03/24 - 7h

**Module 3**  
Communication et interaction  
Date - 03/05/24 - 7h

**Module 4**  
Du jeu au développement cognitif  
Date - 14/06/24 - 7h

**Lieu :**  
Bâtiment Intervalle (Pep) à Valmy  
Restauration possible sur place.

Le module 1 est fortement conseillé pour accéder aux modules 2, 3 et 4

De plus, les professionnels sous contrat avec la PCO peuvent bénéficier de formations financées par le CAMSP Paul Picardet notamment une formation au profil de DUNN 2 pour les psychomotriciens.

### 6.2.3 Réflexe d'orientation

Les échanges avec l'agence régionale de santé en fin d'année 2023 ont permis de confirmer la nécessité d'instaurer un réflexe d'orientation vers la PCO pour tout enfant de moins de 7 ans avec suspicion de TND ; cela permettra de disposer d'un observatoire des besoins en soins et en diagnostic TND en contribuant notamment à la mesure de la saturation de l'offre de soins sur le territoire.

Pour accomplir cette mission, la PCO devra fonctionner comme un « guichet unique » : cela sous-entend que tous les enfants repérés comme porteurs d'une suspicion de TND, devront être inclus sur la plateforme qu'ils aient été inscrits sur la plateforme en première intention ou qu'ils soient directement inscrits dans une structure de niveau 2.

Cela va entraîner des changements/évolutions des modalités de saisine, d'échanges et de traitement de données de santé avec les partenaires ; ce travail de collecte et de traitement de données entraînera une augmentation de l'activité administrative de la plateforme ; une période de transition sera nécessaire.

Les travaux pour tendre vers le réflexe d'orientation seront menés en 2024 en concertation avec l'ARS et les structures de niveau 2.

### 6.2.4 Autodétermination

Selon la HAS<sup>16</sup>, « l'autodétermination est composée de quatre caractéristiques interdépendantes : l'autonomie, l'empowerment psychologique, l'autorégulation et l'autoréalisation.

- L'autonomie correspond à « l'ensemble des habiletés d'une personne : indiquer ses préférences, faire des choix et amorcer une action en conséquence »
- L'empowerment est, pour une personne, « la croyance en sa capacité d'exercer un contrôle sur sa vie »
- L'autorégulation est la capacité de l'individu à analyser son environnement et ses possibilités personnelles avant de prendre ses décisions et d'en évaluer les conséquences.
- L'autoréalisation est la capacité d'un individu à connaître ses forces et à agir en conséquence

Le développement des capacités d'autodétermination dépend de trois facteurs : les capacités individuelles qui sont liées au développement et aux apprentissages de la personne, les occasions offertes par l'environnement et le soutien offert aux personnes. »

---

<sup>16</sup> HAS • L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel • juillet 2022

L'autodétermination est la notion phare pour tout parcours de soin.

Elle nécessite de la part de chacun de modifier sa vision des accompagnements et son raisonnement en termes de soins pour se centrer sur les souhaits, les besoins et les potentialités de la personne accompagnée.

La PCO veille à mettre en œuvre cette notion quand elle réfléchit aux propositions de parcours de soin.

Pour autant, chacun doit encore progresser sur ce point notamment par le biais de formations pour que l'autodétermination soit l'élément clé du parcours de soin.

### 6.2.5 Evaluation HAS

La PCO TND 21 entre dans le périmètre d'évaluation du CAMSP ; celle-ci est programmée pour 2024.

## Conclusion

L'année 2023 marque un tournant pour la PCO de Côte d'Or ; en effet, la PCO 0-7 ans devient une PCO 0-12 ans.

Cela entraîne des changements en termes :

- De public accueilli,
- De partenariat,
- De ressources humaines,
- De réseau TND,
- De communication,
- De déploiement de parcours de soin,
- De nombre de demandes entrantes.

Les défis à venir en 2024 sont nombreux.

Il va falloir organiser la plateforme pour que le service rendu aux familles en termes d'accompagnement réponde à leurs besoins. Aux vues du nombre de demandes croissant, il sera probablement nécessaire de renforcer l'équipe et de revoir les processus d'admission.

Il va également être nécessaire de mettre en œuvre le réflexe d'orientation et la mission d'observatoire sans que cela nuise à la qualité des parcours proposés aux familles.

La communication sera l'élément essentiel de l'année 2024 pour que la PCO puisse répondre aux objectifs qui lui sont fixés.

Nul doute que l'année 2024 sera encore riche et dense.

## Annexe 1 : actions menées auprès de partenaires en 2023

Janvier : 4

- Microcrèche Quétigny
- Psychologue scolaire Genlis
- DREETS Besançon (2 demi-journées)
- Point étape ARS\_PCO

Février : 2

- Ergo Belleneuve
- Pluradys

Mars : 6

- CAMSP CMPP Acodège
- DREETS Dijon (2 demi-journées)
- CPTS
- Journée sur la déficience intellectuelle
- Start à Belfort (1 journée)
- Formation Via trajectoire

Avril : 5

- CAMSP Auxonne
- CMPP Acodège
- Psychologue scolaire Genlis
- COPIL DREETS
- COPIL PCO

Mai : 5

- EASCO
- Point étape ARS\_PCO
- CAMSP Acodège
- Sensibilisation TND DREETS (demi-journée)
- PARI

Juin : 8

- Réseau périnat
- PCPE TSA
- PRE Chenôve
- PRE Darcy
- Visio Inter PCO ARS
- Sensibilisation TND DREETS (demi-journée)
- Colloque Pluradys
- Echange avec la MDPH

Juillet : 3

- Point étape ARS\_PCO
- EASCO
- Rencontre avec Inspectrice ASH EN

Août : 1

- DAC 21

Septembre : 6

- Réunion lancement PCO 7/12 ans

- Inauguration Maison 1000 premiers jours
- CMPP Beaune
- CMPP Dijon
- CPAM Côte d'Or
- START à Nevers (1 journée)

Octobre : 5

- Rencontre avec Inspectrice ASH EN
- CRTLA
- Pluradys
- Rencontre avec le Dr Mutelet (Service de pédopsychiatrie du CHU)
- COPIL DREETS

Novembre 2023 : 6

- Rencontre avec enseignants référents
- Rencontre avec conseil d'inspecteurs
- CAMSP Acodège
- CMPP Acodège
- EASCO
- Start à Dijon (1 journée)

Décembre : 6

- DREETS Besançon (1 journée)
- Visio interPCO
- Rencontre avec médecins scolaires
- Webinaire DIA TND
- COPIL DREETS
- Point étape ARS\_PCO

## Annexe 2 : plaquette PCO

**Pour qui ?**

- ⇒ Pour les enfants domiciliés en Côte d'Or
- ⇒ Agés de moins de 12 ans
- ⇒ Avec une suspicion de troubles du neurodéveloppement, sans diagnostic et/ou sans orientation de soin

**Une équipe pluridisciplinaire**  
avec des médecins, une pilote, des coordonnatrices et des assistantes administratives

**En lien avec**  
des professionnels libéraux (orthophonistes, orthoptistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, neuropsychologues et psychologues) des structures de niveau 2 (CAMSP, CMPP, etc.) et de niveau 3 (CRA, CRTLA, Défi, etc.)

**Nous contacter**  
**PCO TND 21**  
8 avenue Roland Carraz Z1300 CHENOVE  
03.80.76.63.19 - 06.13.65.22.28  
pcoTnd21@pepcbfc.org  
**Mail sécurisé :** pcoTnd21@pepcbfc.mssante.fr



**Plateforme de coordination  
et d'orientation 0-12 ans TND 21**



**Votre enfant :**

- ⇒ n'arrive pas à se faire comprendre ?
- ⇒ a des difficultés d'apprentissage (lecture, orthographe, graphisme, raisonnement, etc.) ?
- ⇒ ne sait pas comment être en relation avec les autres ?
- ⇒ n'est pas à l'aise dans son corps ?
- ⇒ ne joue pas comme les autres enfants de son âge et avec eux ?
- ⇒ a des difficultés d'attention, de concentration et/ou ne tient pas en place ?

Votre enfant présente peut-être un trouble du neurodéveloppement.  
Contactez votre médecin, il pourra vous orienter vers la PCO TND 21 pour l'accompagnement de votre enfant.

Financé par :  

